Autorité des marchés financiers

Frais de déplacement

Personnel de l'organisme public

Année financière
2026-2027

Trimestre
Juillet à Septembre

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Personnel de l'AMF	134 311 $

La mission et les responsabilités de l'AMF imposent à son personnel d'effectuer des déplacements dans plusieurs circonstances (ex : inspection, enquête, surveillance, vacation devant les tribunaux etc.), et à l'égard d'entreprises assujetties et clientèles de l'AMF qui sont présentes sur l'ensemble du territoire du Québec. De plus, la nécessité pour l'AMF d'être active et influente sur les scènes nationales et internationales dans le cadre notamment des forums de régulateurs, ainsi que d'être accessible aux nombreux intervenants et partenaires externes du secteur financier québécois impliquent plusieurs déplacements. L'AMF exerce enfin ses activités sur deux sites ce qui occasionne des déplacements de la part de son personnel, notamment son personnel d'encadrement pour la supervision de leurs équipes. L'AMF favorise, en premier lieu, l'utilisation de moyens technologiques de communication à distance qu'elle met à la disposition de son personnel.